

Monter son dossier d'adoption

Avant de commencer à monter votre dossier, vous devez nous faire parvenir votre inscription comprenant le contrat signé, la demande d'ouverture de dossier et le paiement des frais d'inscription au montant de 725\$.

Lorsque l'ouverture de votre dossier aura été faite au S.A.I. (**suite à notre demande**), ils vous enverront une lettre avec votre numéro de dossier que vous devrez présenter à votre évaluateur. **L'évaluateur** doit transmettre un original de votre évaluation au S.A.I., et **vous** devez nous en faire parvenir une photocopie personnellement. Veuillez aussi en garder deux copies **originales** pour vous, un ajouter à vos documents pour Haïti et l'autre pour la reconnaissance du jugement lorsque l'enfant sera entré au Québec. Entre temps, vous pouvez commencer à monter votre dossier. La liste des documents requis et la marche à suivre sont décrites plus loin.

Documents nécessaires pour une adoption en Haïti

(Tous les documents doivent être des originaux officiels récents de 6 mois ou moins)

1. Lettre du Consulat Général d'Haïti à Montréal (vous la recevrez plus tard, voir instructions plus loin) ;
2. **Lettre du Secrétariat à l'Adoption Internationale que vous recevrez suite à votre évaluation psychosociale en règle et positive (délai de 10 jours ouvrables). Cette lettre certifie que l'évaluation a été effectuée par une personne autorisée du Québec et que l'adoptant est apte à adopter un enfant. Elle vous sera envoyée par le Secrétariat à l'Adoption Internationale suite à la demande d'Accueillons Un Enfant ;**
3. Huit (8) photos-passeport de chacun des conjoints ;
Note: signer la bande blanche à cet effet. (En avant de la photo)
-Mettre 4 photos par feuille blanche tenu par le haut seulement avec des trombones
4. Une lettre adressée au directeur du Bien-Être Social de Recherches d'Haïti expliquant votre motivation à adopter un enfant haïtien ;
5. Certificat de naissance de chacun des conjoints ¹ ;
6. Certificat de mariage ou certificat de divorce (s'il y a lieu) ;
7. Une procuration en faveur de l'avocat responsable de votre dossier en Haïti. (**Nous téléphoner pour avoir le nom de l'avocat en Haïti quelques jours avant votre rendez-vous avec le notaire**). Cette procuration doit être rédigée par le notaire de votre choix sur papier notarié (spécimen joint) ; La procuration doit être postée à la Chambre des Notaires du Québec pour authentification La Chambre des Notaires vous renverra une lettre certifiant que votre notaire est membre de l'Ordre des notaires du Québec. Vous devrez la joindre au dossier. L'adresse est la suivante :

600 – 1801 Ave McGill College
Montréal (Québec) H3A 0A7

Numéro de téléphone : (514) 879-1793 ou 1 800-263-1793 (joindre une enveloppe port payé si vous la postez) ;

1 Le certificat de naissance doit être récent et délivré par le Directeur de l'État Civil du Québec ; le nom des parents de l'adoptant doit y figurer. Les formulaires sont disponibles aux comptoirs de services de l'État Civil, les palais de justice, les CLSC, les Caisses Desjardins et sur Internet : www.etatcivil.gouv.qc.ca.

8. Une lettre de recommandation de l'employeur (ou d'un comptable lorsque l'adoptant est à son compte) pour chacun des conjoints, indiquant votre salaire annuel, ainsi que la satisfaction de l'employeur à votre égard, adresse et numéro de téléphone de l'employeur ou l'endroit où vous pratiquez votre métier si autonome
9. Les rapports d'impôts (Fédéral et Provincial) de chacun des conjoints (avis de cotisation). Le gouvernement fédéral fournit un **sommaire** fait à l'ordinateur. Le gouvernement provincial peut fournir **une confirmation** de revenu pour la dernière année d'imposition
10. Une lettre de recommandation de la banque faisant part de votre stabilité financière. Pas de montant à mentionner ;
11. L'évaluation psychosociale ² ;
12. Un certificat de police (Gendarmerie Royale du Canada ou Sûreté du Québec) pour chacun des conjoints, certificat attestant qu'ils n'ont pas de casier judiciaire. À obtenir en dernier, car il doit être le plus récent possible ;
13. Une fiche et rapport médical à faire remplir par votre médecin pour chacun des conjoints (fiches incluses) ; **il faut fournir aussi résultat d'examen du laboratoire.**
14. Une lettre du médecin indiquant que vous êtes en bonne santé physique et mentale, sans maladie contagieuse ou infectieuse;
15. **Deux** lettres de recommandation morale d'un ministre du culte (prêtre) ou personne en autorité de profession libérale, un médecin, un notaire, un avocat, un comptable, directeur d'école, psychologue que vous côtoyez depuis très longtemps et qui vous connaît bien.
16. **Huit (8) photos de votre famille immédiate prises à la maison (père, mère, enfant s'il y en a). Coller les photos par deux sur une feuille blanche format "lettre" avec une courte description.**
17. **Photocopie couleur du permis de conduire et de la carte d'assurance maladie sur la même feuille.**
18. **Photocopie couleur de la page photo et identification du passe-port**

Marche à suivre pour constituer votre dossier de manière définitive

NOTE : si vous postez vos documents à la Chambre des Notaires ou au Consulat Général d'Haïti à Montréal pour les faire authentifier, il est important de les appeler auparavant pour leur souligner cet envoi et ajouter à votre envoi une enveloppe port payé pour le retour.

² L'évaluation psychosociale doit être réalisée par un psychologue ou un travailleur social agréé (membre de l'Ordre des psychologues du Québec ou de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec - et accrédité en adoption internationale) de votre choix.

1. Une fois le dossier complet (tous les documents requis, sauf la lettre du point 1 qui vous sera remise à la prochaine étape), vous devez le faire authentifier chez un notaire de votre choix. Le notaire doit certifier que ce sont des documents originaux et mettre son sceau (**pour chaque feuille**). Profitez du moment pour lui faire rédiger la procuration et postez-la ensuite à la **Chambre des Notaires** (joindre un chèque au montant de (\$33.86);
2. Lorsque vous aurez tous les documents en votre possession (la procuration authentifiée par la Chambre des Notaires aussi) vous devrez ensuite vous rendre au Consulat général d'Haïti à Montréal ou poster votre dossier complet à l'adresse suivante (joindre une enveloppe port payé si vous postez votre dossier et un chèque de \$130,00) :

1100, boul. René-Lévesque Ouest
15e étage – Suite 1520
Montréal (Québec) H3B 4N4

Numéro de téléphone : (514) 499-1919 ;

Ils apposeront leur sceau sur l'original de chacun de vos documents. N'oubliez pas d'envoyer le montant pour couvrir les frais. Ils vous remettront la lettre du point no 1 ;

3. Après le notaire et le consulat, vous devrez alors faire **quatre (4) photocopies recto verso** de chacun des documents que vous remettrez, en même temps que l'original et les photos, à *Accueillons Un Enfant* (veuillez garder l'ordre des documents) ;
Photocopies des photos et pièces d'identités en couleur pour les 4 documents.
4. **Accueillons Un Enfant constituera et assemblera alors votre dossier.** Nous pourrons alors vous faire une proposition d'enfant votre tour venu sur la liste d'attente.

Quelques démarches à faire ensuite

Trois (3) semaines après la réception de votre évaluation psychosociale, le Secrétariat à l'adoption internationale vous fera parvenir les documents nécessaires pour faire les démarches avec Immigration Canada. Ils arriveront en même temps que la lettre du point 2 de la liste des documents requis.

Les démarches avec Immigration Québec se font uniquement après la proposition de l'enfant. Vous serez avisé le moment venu. Lorsque vous rencontrerez l'officier d'immigration, assurez-vous qu'il fait parvenir par télex les copies de leurs formulaires à l'Ambassade du Canada en Haïti. Vous nous ferez parvenir une **copie** du certificat de sélection du Québec et la demande de parrainage et d'engagement Imm1344A que vous aviez complété pour Immigration Canada mais qu'Immigration Québec vous remettra également.

De plus, vous aurez éventuellement à choisir si vous comptez vous rendre en Haïti pour aller chercher votre enfant ou si vous désirez utiliser notre service d'escorte. Si vous voulez faire escorter votre enfant, une **procuration d'escorte notarié** devra être réalisée plus tard. (Nous vous dirons en temps et lieux à quels noms elle doit être faite).

En terminant, nous vous rappelons que nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider si nécessaire. Nous espérons vous proposer un enfant dans un avenir prochain.